

**Avis d'attribution d'un marché passé selon la procédure adaptée
de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Villeneuve-Sur-Lot.

Correspondant : M. le Maire, boulevard de la République B.P. 317, 47307 Villeneuve-sur-Lot Cedex, adresse internet : <http://www.ville-villeneuve-sur-lot.fr>

Objet du marché : MISE EN PLACE DE CUVES DE GAZ PROPANE ET FOURNITURE DE GAZ PROPANE

Type de procédure : Procédure adaptée (article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016)

Attributaire du marché : Société FINAGAZ

Immeuble Reflex, les Renardières 4 place Victor Hugo 92400 COURBEVOIE

Date d'attribution du marché (date de notification par le pouvoir adjudicateur) : 10 mars 2017

Montant du marché : montant minimum annuel de 14 000 € HT et maximum annuel de 40 000 € HT.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30 mars 2017

Le présent avis pourra faire l'objet d'un recours en contestation de la validité du contrat (recours Tropic Travaux Signalisation) auprès du tribunal Administratif de Bordeaux, dans les deux mois qui suivent la présente notification.